



La tisane de feuilles d'*Artemisia* peut-elle contribuer à l'élimination du paludisme ? Réflexion suite à la projection du film « Malaria Business »

Touchant 219 millions de personnes dans le monde chaque année, le paludisme (ou malaria) est un enjeu de santé majeur, particulièrement pour l'Afrique qui concentre 90% des cas. Le traitement le plus couramment utilisé actuellement est une combinaison à base d'artémisinine (CTA). Depuis quelques années, la maison de l'*Artemisia* prône l'idée selon laquelle la tisane ou la poudre de feuilles sèches d'*Artemisia*, guérissent des accès palustres (à raison de 7 jours de tisane à 1 litre par jour) et pourraient être également utilisées en prophylaxie. Elle préconise une diffusion large de l'utilisation de cette tisane à l'ensemble du continent africain.

L'idée est séduisante, le propos généreux.

Le film "Malaria business" de Bernard Crutzen, présenté lors d'une projection privée à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 2018, reprend à son compte cette thèse. Il n'évite malheureusement pas nombre de simplifications, voire d'inexactitudes scientifiques. Reprenons les éléments du film :

Une scène introductive montrant un effet secondaire grave (dépression) dû à un autre antipaludique (méfloquine) chez une star de la chanson. Malgré un fort potentiel émotionnel, cette séquence n'a aucun lien avec la thèse centrale du film, qui préconise de substituer la plante *Artemisia* aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA).

Des raccourcis quant à la politique « autoritaire » menée par l'OMS pour imposer les CTA, en réalité davantage motivée par le souci de préserver le principe actif du développement de résistances parasitaires que par la nécessité de respecter un "principe de précaution" assez flou ;

Des allusions aux intérêts économiques sous-tendant la politique des grands groupes pharmaceutiques, assez peu fondées

en l'occurrence, du fait de l'engagement par les deux grands laboratoires à l'origine de la fabrication des premiers CTA (Novartis et Sanofi) de ne pas déposer de brevets ni de dépasser un "prix coûtant" assez peu propice à la réalisation de grands profits commerciaux ;

Une regrettable méconnaissance de l'épidémiologie et de la clinique du paludisme.

Plusieurs témoignages de personnes atteintes ponctuent le documentaire : elles se sont « senties guéries » grâce à la tisane d'*Artemisia annua*. Chez des sujets n'ayant pas développé d'immunité au contact du parasite, l'accès palustre simple se manifeste essentiellement sous forme de crises aiguës ne durant guère au-delà de quelques heures, il n'est donc pas étonnant qu'au bout de 24h, sans rapport avec le traitement, un voyageur se sente soulagé. Dans les populations vivant en zone de forte endémie au contraire, les parasites n'occasionnent pas systématiquement de signes cliniques du fait de l'immunité acquise et il est très surprenant qu'après absorption régulière de la tisane d'*Artemisia*, plusieurs adultes, affirment "ne plus être affectés par la malaria" ;

Des affirmations difficilement soutenables sur le plan scientifique, en l'état actuel des connaissances.

Tout d'abord, l'observation de quelques grossesses "normalement menées à terme" ne suffit pas à démontrer l'innocuité pour la femme enceinte. L'effet préventif d'un traitement dont on peut penser a priori qu'il est éliminé rapidement par l'organisme doit être rigoureusement établi par un essai clinique randomisé réunissant toutes les conditions de rigueur scientifique. D'autre part, L'affirmation que l'*Artemisia* permet la guérison d'accès rebelles au traitement par les CTA suppose que la résistance des parasites aux CTA est un fait établi en Afrique, ce qu'aucune observation scientifiquement étayée ne permet de soutenir, les seuls cas de



résistance cliniquement prouvés étant localisés en Asie du Sud-Est et en Inde de l'Est ;

Enfin, le film n'évoque à aucun moment les progrès sans précédent de la lutte contre le paludisme ces quinze dernières années et remet en question l'efficacité des moustiquaires imprégnées.

La projection du film a été suivie d'un débat peu contradictoire, au sein d'une table ronde dont le panel d'intervenants étaient tous assez favorables à la promotion de la culture d'*Artemisia* dans les zones d'endémie palustre, à des fins d'auto-médication par les populations exposées. Il a cependant montré l'engagement sincère et désintéressé des promoteurs de l'initiative, et tout particulièrement de Lucile Cornet-Vernet, fondatrice de l'association "Maison de l'*Artemisia*".

En conclusion, il y a actuellement de grands efforts, au Nord comme au Sud, pour promouvoir la culture et la diffusion de la tisane d'*Artemisia* à des fins thérapeutiques, avec une campagne de sensibilisation des médias et des instances politiques. Il nous paraît souhaitable de dépasser les approximations scientifiques de cette initiative et de chercher à en établir (ou à en rejeter définitivement) la pertinence ;

Pour cela, il conviendrait de vérifier rigoureusement le postulat selon lequel la plante, administrée sous forme d'infusion et en quantité suffisante, contiendrait non pas un (l'artémisinine) mais plusieurs principes réellement actifs contre *Plasmodium*, agissant ou non en synergie. Ainsi pourrait être écarté le risque majeur de développement de résistances consécutif à l'administration d'une monothérapie. Par ailleurs, des essais thérapeutiques respectant les bonnes pratiques cliniques et biologiques devraient être mis en place pour établir l'éventuelle efficacité et surtout l'innocuité de ces traitements dont on ne connaît pas la composition exacte, en se concentrant tout particulièrement sur les groupes à risque (enfants et femmes enceintes).

Dans un deuxième temps, l'effort devrait porter sur la recherche d'une standardisation des doses administrées. La concentration en principes actifs pouvant varier notablement entre zones et périodes de culture des plantes (il semblerait par exemple que la concentration en artémisinine d'*Artemisia annua* soit beaucoup plus faible dans les plantes cultivées en Europe qu'en Chine ou à Madagascar).

Une évaluation scientifique rigoureuse est donc nécessaire avant de s'engager dans la promotion d'une utilisation généralisée de la tisane d'Artémisia.

Le présent document est le fruit d'un travail collectif au sein du groupe.
Il n'engage en aucun cas, ni ne reflète l'opinion individuelle de chacun des membres
Contact : Stéphanie Tchiombiano, santemondiale2030@gmail.com et Michel Cot, michel.cot@ird.fr
www.santemondiale2030.fr